Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230609-DEL222023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

N° 22/2023

Séance du 9 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Absents :7

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
02/06/2023

Date d'affichage
02/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin 2023 à 19h15, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 02/06/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie ; M. LECHEVALIER Gilles, M. BRIATTE Hubert ; Mme CHARTIER Florence

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Etai(ent) excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie ; M. KOUAOVI Eric, Mme DERRIEN Véronique ; M. DELBAR Jean Pierre
Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DELAHAYE Frédéric

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - TRAVAUX ABBATIALE

Suite à la visite de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise, il nous fait part de présence de fissures transversales au niveau du transept sud. Afin de préserver cet édifice et de se prémunir de travaux plus couteux, Mme la Maire rappelle au conseil municipal que ces travaux de réfection des murs extérieurs de l'Abbatiale ont été budgétisés en section investissement pour un montant de 26 000 € TTC (le devis est de 21 114.72 HT). En tant que monument historique classé, la commune peut bénéficier une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40% du montant H.T

Mme la Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès de la DRAC pour ces travaux de réfection de murs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Mme La maire à faire la demande de subvention auprès de la DRAC concernant ces travaux de réfection de murs

Ainsi fait et délibéré le 09/06/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)